

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (UE) 2015/830

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du produit

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008
Pas de matière dangereuse

Classification conformément à la directive 67/548/CEE ou à la directive 1999/45/CE
Pas de substance dangereuse

2.2 Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) no. 1272/2008
Pas nécessaire

2.3 Autres dangers

Ce produit ne satisfait pas les critères PBT/vPvB de REACH.

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

Caractéristiques chimiques
PE-UHMW (polyéthylène à ultra haut poids moléculaire)

3.1 Substances

Pas applicable

3.2 Produits

Voir caractéristiques chimiques

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (UE) 2015/830

SECTION 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Après inhalation

Après l'inhalation de poussières d'absorber suffisamment d'oxygène. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Laver à l'eau et au savon. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Après ingestion

Consulter immédiatement un médecin. Ne pas inciter à vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

-

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse d'extinction, poudre d'extinction

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (UE) 2015/830

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du produit

Pendant la combustion il peut se poser du monoxyde de carbone et du dioxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome (appareil isolé).

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas inhaler les poussières. Éviter la formation de poussières.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Pas de mesure de protection spéciales pour l'environnement requis.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éviter la formation de poussières. Élimination conformément aux réglementations locales.

6.4 Référence à d'autres sections

-

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'emploi

Éviter l'inhalation de poussières.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (UE) 2015/830

Préventions des incendies et des explosions

Observer les règles générales de protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, boire, fumer pendant le travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Stockage des produits

Conserver au sec.

Classe de stockage (TRGS 510)

11 : matières solides inflammables

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

-

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs DNEL et PNEC

Ce produit ne tombe pas aux exigences de l'enregistrement REACH.

8.2 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Contrôles techniques appropriés

Aspiration de l'air ambiant

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux

Lunettes de protection

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (UE) 2015/830

Protection des mains

Gants

Protection respiratoire

Masque de protection respiratoire

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Ne pas laisser entrer dans les eaux usées.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence :	
État d'agrégation :	solide
Couleur(s) :	anthracite
Odeur :	-
Seuil olfactif :	-
Valeur de pH :	-
Point de fusion :	240 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	-
Point d'éclair :	inapplicable
Taux d'évaporation :	-
Inflammabilité (solide, gaz) :	> 300 °C
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité :	-
Pression de vapeur :	-
Densité de vapeur :	-
Densité relative :	-
Solubilité(s) :	-
Coefficient de partage :	
n-octanol/eau :	-
Température d'auto-inflammabilité :	-
Température de décomposition :	-
Viscosité :	-
Propriétés explosives :	-

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (UE) 2015/830

Propriétés comburantes : -

9.2 Autres informations

-

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans des conditions normales.

10.2 Stabilité chimique

La décomposition thermique peut se dérouler au-dessus de 300 °C.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

-

10.4 Conditions à éviter

Éviter les températures au-dessus de 250 °C.

10.5 Matières incompatibles

Halogènes et oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Voir « Dangers particuliers résultant de la substance ou du produit », Section 5.2

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (UE) 2015/830

SECTION 11 : Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Après de nombreuses années d'expériences, nous n'avons reçu aucune réaction négative. Tenir compte des précautions usuelles lors d'utilisation de produits chimiques.

SECTION 12 : Informations écologiques

Données écologiques non disponibles. Le matériel n'a pas d'effet.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Conformément à la réglementation en vigueur pour les déchets, ce produit peut être éliminé.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Pas de matières dangereuses au sens des prescriptions de transport.

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

SECTION 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au produit en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Respect des règlements locaux et internationaux, des lois et des directives.

Règles/Prescriptions nationales

Classe de pollution/contamination de l'eau

Non polluant / ne pollue pas l'eau

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (UE) 2015/830

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas nécessaire.

SECTION 16 : Autres informations

Conseils relatifs à la formation

Garantie que les collaborateurs connaissent les dangers/risques qui ont été décrits dans la fiche de données de sécurité.

Plus de détails

Les données sont basées sur l'état actuel de nos connaissances, cependant, elles ne représentent pas une garantie aux propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Abréviations et acronymes

DNEL	Derived No Effect Level (dose dérivée sans effet)
IBC-Code	International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk (code international pour la construction et l'équipement de navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac)
PBT	Persistent, Bioaccumulative, Toxic (Persistante, Bioaccumulable, Toxique)
PNEC	Predicted No Effect Concentration (concentration prédite sans effet)
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation des produits chimiques)
TRGS	Technical Rules for Hazardous Substances (règles techniques pour les substances dangereuses)
vPvB	very Persistent and very Bioaccumulative (très persistante et très bioaccumulable)

(Les données concernant les composants dangereux ont été reprises respectivement de la fiche de données de sécurité la plus récente du fournisseur précédent.)